

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 22 juillet  
2021 à 13h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre, par vidéoconférence

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absent : Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

**2021-07-814**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents  
Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-  
après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Appel d'offres pour les bacs bruns ®
4. Demande de subvention DEC ®
5. Période de questions;
6. Levée de la séance;

**2021-07-815**

**Appel d'offres pour bacs bruns**

ATTENDU QUE la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** a reçu  
une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en  
son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un  
document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-  
bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code  
municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure  
avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité  
s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ  
s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la  
gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par  
le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** désire participer  
à cet achat regroupé pour se procurer **les bacs bruns roulants et/ou les mini-  
bacs de cuisine** dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

PROPOSÉ PAR Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- QUE la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de **bacs bruns roulants et/ou les mini-bacs de cuisine** nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- QUE la Municipalité de **Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine** reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**2021-07-816**

#### **Demande de subvention DEC**

Considérant que la municipalité veut améliorer la qualité de ses parcs par l'aménagement écoresponsable;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que le conseil municipal mandate le Maire Joël Côté à présenter une demande à Développement économique Canada dans le cadre du fonds Canadien de revitalisation des communautés.

#### **Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

#### **Levée de l'assemblée**

**2021-07-817**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 13 h 15.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté directeur général